

Le 2 novembre 2017

[Traduction]

Politiques et pratiques du gouvernement

M. Higgs : Vous savez, la semaine a été intéressante. Je pense qu'il est certainement temps de faire une petite récapitulation. Je veux revenir à la lettre de mandat initiale datée du 7 octobre 2014. Dans cette lettre, le premier ministre s'était adressé à tous les ministres — avec les meilleures intentions, j'en suis sûr — au sujet de leur conduite pendant qu'ils sont ministres et de leur conduite pendant leur mandat. Qu'il soit question d'un conflit d'intérêts ou de l'apparence d'un conflit d'intérêts, leur conduite devait, néanmoins, être irréprochable. La responsabilité et la transparence étaient le mot d'ordre.

J'aimerais lire et commenter ce qui est dit dans la lettre du premier ministre adressée aux ministres, le passage suivant s'appliquant en particulier au ministre en question : « Vous devrez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci. » La question aujourd'hui, en ce moment, est très simple. Le premier ministre croit-il vraiment que le ministre en question, l'ancien ministre du Travail, se plaçait réellement en situation de conflit? Se plaçait-il dans une situation où il y a bel et bien apparence de conflit?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous voulons nous assurer que notre gouvernement est toujours aussi transparent et en mesure de rendre des comptes que possible ; c'est important. C'est important, parce que les gens du Nouveau-Brunswick le méritent. C'est important, parce que cela permet de prendre de meilleures décisions visant à faire progresser les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, comme faire croître l'économie et renforcer nos systèmes d'éducation et de soins de santé.

Je peux vous dire que le chef de l'opposition est en train de citer une lettre que j'ai écrite et que, effectivement, j'ai signée. C'était une lettre destinée aux ministres. Dans ce cas-ci, je pense qu'il est important de souligner que le député de Campbellton-Dalhousie n'est plus ministre depuis déjà quelques mois.

Je peux vous dire que notre caucus et notre gouvernement prennent au sérieux la transparence et l'obligation de rendre des comptes que méritent les gens du Nouveau-Brunswick. C'est pour cette raison que nous prenons des mesures concrètes en vue de garantir la transparence de nos actions auprès des gens du Nouveau-Brunswick.



[Traduction]

M. Higgs : Il semblerait que l'occasion de faire appliquer la lettre s'est certainement présentée à la mi-août. L'ancien ministre du Travail a eu tort d'agir ainsi. Les gestes qu'il a posés sont peut-être techniquement légaux, mais ils demeurent déplorables aux yeux et à l'esprit des gens du Nouveau-Brunswick. Le refus du premier ministre de parler de l'affaire jusqu'à maintenant — nous connaissons peut-être une percée — continue de miner sa crédibilité et la confiance qui lui est accordée.

De nombreuses questions circulent au sujet de la désormais tristement célèbre lettre datée du 22 août. Il manque un élément clé à la copie publiée de la lettre : l'empreinte d'un timbre dateur indiquant le moment de sa réception. En général, toute la correspondance reçue au gouvernement est marquée au moyen d'un timbre dateur. Le premier ministre peut-il fournir ne serait-ce qu'une copie de la lettre marquée au moyen d'un timbre dateur? Merci.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, la transparence et la reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick sont importantes, non seulement parce que les gens du Nouveau-Brunswick le méritent, mais aussi pour permettre de meilleures décisions et de meilleurs résultats quant aux priorités des gens de notre province : la croissance économique, le renforcement de l'éducation et l'amélioration de nos services de soins de santé.

Dans le cas présent, le député de Campbellton-Dalhousie a effectivement suivi les règles, mais nous avons souligné ces derniers jours que nous convenons avec l'opposition que les règles doivent être renforcées. Nous sommes disposés à travailler avec l'opposition pour renforcer la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Le député a lui-même reconnu que sa situation actuelle représente un conflit d'intérêts apparent. Je tiens à dire très clairement aux gens du Nouveau-Brunswick que nous avons clairement fait savoir au député de Campbellton-Dalhousie qu'il se trouve dans une situation perçue comme un conflit d'intérêts et qu'il doit agir et choisir entre la charge de député libéral ou un emploi donnant l'impression d'inclure le lobbyisme parmi ses fonctions.

M. Higgs : Il est clair que, dans la situation actuelle, oui, nous sommes maintenant d'accord tous les deux. Je pense que le premier ministre en a dit autant, qu'il est d'accord qu'il s'agit bel et bien d'un conflit d'intérêts apparent. Alors, pourquoi ne pas avoir réglé la situation? Pourquoi ne pas avoir réglé la situation le 22 août, si c'était alors la première fois que le premier ministre était mis au courant? Il y a un vieux proverbe qui dit que le papier souffre tout et ne rougit de rien.

La lettre datée du 22 août aurait pu être écrite n'importe quand. Elle aurait pu être écrite juste avant que le député de Campbellton-Dalhousie la transmette aux médias. Sans l'empreinte d'un timbre dateur ou d'autres preuves solides, comment pouvons-nous le savoir? Ne demandez pas aux gens du Nouveau-Brunswick de l'accepter simplement en toute confiance. Le gouvernement et le premier ministre ont perdu un tel privilège il y a longtemps. Les courriels relatifs au favoritisme en matière de construction routière, la ponction des actifs des personnes âgées, les actions du gouvernement actuel concernant Atcon et beaucoup d'autres



manquements ont effrité la crédibilité du premier ministre et la confiance qui lui est accordée. Le premier ministre a-t-il une preuve solide à fournir qui atteste la prétendue date sur sa lettre adressée au député de Campbellton-Dalhousie?

L'hon. M. Gallant : La transparence et la reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick sont importantes. Encore une fois, le chef de l'opposition cite une lettre que j'ai envoyée pour faire en sorte que le député de Campbellton-Dalhousie, qui était alors ministre du Travail, soit exclu de ses fonctions liées au travail, qui seraient confiées à un autre ministre. Nous avons immédiatement pris des mesures concrètes et nous prenons de nouveau des mesures concrètes.

Il y a plusieurs jours, nous avons clairement fait savoir au député de Campbellton-Dalhousie qu'il fallait choisir entre la charge de député libéral à l'Assemblée législative ou un emploi donnant l'impression d'inclure le lobbying parmi ses fonctions. Nous avons proposé très clairement le choix au député de Campbellton-Dalhousie parce que nous voulons donner l'assurance aux gens du Nouveau-Brunswick que nous sommes, autant que possible, transparents et responsables envers eux. Nous voulons procéder ainsi pour être en mesure d'agir en fonction des priorités que les gens veulent que nous fassions progresser dans la province, telles que la croissance économique et le renforcement de l'éducation et des soins de santé. Nous avons pris des mesures concrètes, et toute l'équipe appuie ces mesures.

M. Higgs : Ce que nous trouvons déconcertant... Ce que nous trouvons intéressant est le fait que, depuis quelque temps, des déclarations sont faites au compte-goutte. Il s'agit de déclarations quelque peu contradictoires ou peut-être même plus. La situation nous rappelle en quelque sorte le scandale des évaluations foncières, où nous recevions un peu plus de renseignements au fur et à mesure que nous comprenions ou savions tous un peu plus de quoi il retournait vraiment.

J'ai une question qui porte tout particulièrement sur la lettre. La voici : Quand la lettre a-t-elle réellement été écrite? Y a-t-il quoi que ce soit qui atteste que c'était réellement le 22 août, à la date indiquée sur la lettre? Voilà une question qui demeure sans réponse jusqu'à maintenant. L'autre question sur le sujet est : La date où le député en question a effectivement été relevé de ses fonctions de ministre du Travail est-elle le 22 août? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le chef de l'opposition fait référence à une lettre que j'ai écrite pour m'assurer que le député de Campbellton-Dalhousie, qui était responsable du secteur du travail en tant que ministre, serait récusé et ne pourrait plus prendre des décisions concernant ces dossiers. C'est une conversation que nous avons eue qui m'a amené à prendre cette mesure concrète pour assurer la transparence et la reddition de comptes du gouvernement auprès des gens du Nouveau-Brunswick.



Encore une fois, nous prenons d'autres mesures concrètes. Il y a quelques jours, nous avons laissé savoir au député de Campbellton-Dalhousie qu'il fallait faire un choix entre être un député libéral ici, à la Chambre, ou accepter un emploi donnant la perception de lobbying dans ses fonctions.

Nous prenons cette mesure concrète, et ce, malgré le fait que le député de Campbellton-Dalhousie a respecté les lois qui sont devant nous. De plus, nous prenons d'autres mesures concrètes : Par exemple, nous allons renforcer la loi pour nous assurer qu'elle renferme plus de clarification et de mordant.

[Traduction]

M. Higgs : Je pense avoir besoin de reposer la question : Quand la lettre a-t-elle été écrite? Je veux aussi savoir ceci : Quand le député en question a-t-il été relevé de ses fonctions? Dois-je croire que la conversation a eu lieu le 22 août, que la lettre a été écrite le 22 août et que le ministre a été relevé de ses fonctions le 22 août? S'il s'agit en fait du message que le premier ministre essaie de communiquer, la question ne nécessite qu'une simple réponse. Il lui suffit de répondre : Oui, c'est ce qui est arrivé le 22 août ; c'est la date où le député a été relevé de ses fonctions, et le 22 août, c'est la date où la lettre a été écrite. Voilà tout ce que j'ai besoin de savoir en ce moment. La question est simple et appelle une réponse. Merci beaucoup.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons pris des mesures concrètes pour assurer la transparence et la reddition de comptes de notre gouvernement auprès des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons fait en sorte que le ministre qui s'occupait des dossiers liés au travail soit récusé de ces situations et qu'il n'ait plus l'autorité de prendre des décisions concernant ce domaine.

Pour cette raison, je peux vous dire que nous allons continuer à prendre des mesures concrètes et à travailler avec l'opposition à renforcer la loi.

[Traduction]

Nous travaillerons avec l'opposition pour renforcer la *Loi sur les conflits d'intérêts*, et nous prendrons des mesures concrètes. Ces derniers jours, nous avons très clairement fait savoir au député de Campbellton-Dalhousie qu'il doit choisir entre être député libéral ici, à l'Assemblée législative, ou occuper son emploi actuel, qui crée la perception selon laquelle le lobbying fait partie de ses fonctions. Nous agissons ainsi parce que nous voulons montrer aux gens du Nouveau-Brunswick que nous sommes aussi transparents et responsables envers eux que possible.

M. Higgs : La seule chose évidente ici, c'est que le premier ministre n'est pas prêt à confirmer la date à laquelle la lettre a été en fait écrite, la date à laquelle la discussion avec le député en question a eu lieu et le fait que la date était bel et bien le 22 octobre. Il n'est pas prêt à



divulguer la date. Quand la lettre a-t-elle été marquée de la date? Quand M. Dupuis et M^{me} Wagner ont-ils réellement reçu la lettre? Il y a un manque de transparence. Le gouvernement actuel ne fait pas preuve de transparence envers les gens de la province. Le tout est très clair.

Un autre cas de dissimulation, comme le scandale des évaluations foncières, commence-t-il à émerger? Depuis quelques jours, le refus du premier ministre de répondre aux questions sur le scandale grandissant du conflit d'intérêts nous rappelle son comportement à d'autres moments où il avait des ennuis, comme lors du scandale des évaluations foncières. Nous repensons aux absences stratégiques à l'extérieur de la province au cours des trois dernières années chaque fois que de mauvaises nouvelles arrivaient. Plus récemment, l'échec du projet d'Oléoduc Énergie Est est survenu pendant que le premier ministre était absent de la province. Comme mon collègue de Sussex l'a fait remarquer, au moment de la fermeture de la mine de PotashCorp, il a fallu sept semaines au premier ministre pour se présenter.

Je veux comprendre. Le premier ministre semble allergique à l'adversité. Le premier ministre expliquerait-il pourquoi, le 1^{er} septembre...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je suis conscient que le chef de l'opposition fait des discours et dit des choses à propos de Living SJ qu'il ne pense même pas. Il ne connaissait pas le contenu de son discours parce qu'il fait préparer ses textes par tous les gens qui travaillent en coulisses tels que Dominic Cardy et Kelly Lamrock. Je lui demanderais de vérifier ses questions avant de prendre la parole à l'Assemblée législative. Il ne pensait évidemment pas que je prendrais la parole pour répondre aux questions.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je réponds aux questions de l'opposition sur le sujet, et nous avons très clairement fait savoir aux gens du Nouveau-Brunswick que nous prendrions des mesures. Il y a plusieurs jours, nous avons dit au député de Campbellton-Dalhousie qu'il devait faire un choix entre l'emploi qu'il occupe en ce moment, qui crée la perception selon laquelle le lobbyisme fait partie de ses fonctions, et son siège de député libéral à l'Assemblée législative.

Pour ce qui est du projet d'Oléoduc Énergie Est, nous avons travaillé avec l'opposition, à deux reprises au cours des dernières années, pour montrer que nous appuyons le projet d'Oléoduc Énergie Est. Nous avons travaillé fort avec le gouvernement fédéral. Nous avons travaillé fort avec d'autres partenaires. Malheureusement, le projet ne s'est pas déroulé comme nous l'aurions voulu à cause de la conjoncture des marchés.

Le président : Le temps est écoulé.



M. Higgs : Il y a non seulement un conflit d'intérêts, mais aussi beaucoup de renseignements conflictuels. Il y a non seulement la perception d'un conflit d'intérêts, mais aussi un gouvernement qui veut être perçu par les gens de la province comme étant ouvert et transparent. Une lettre datée du 22 août indique que le ministre du Travail n'est plus ministre du Travail. Il a été relevé de ses fonctions. Il y a un communiqué daté du 1^{er} septembre selon lequel « la déclaration suivante a été émise, aujourd'hui, par le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail » — qui est nul autre que le ministre de Campbellton-Dalhousie.

Les renseignements ne concordent pas, mais le premier ministre n'est pas prêt à être ouvert et transparent concernant la réalité des faits. Selon les faits, soit la lettre a été écrite après coup, soit elle n'a jamais été remise au député en question, ou encore ce dernier n'a jamais été relevé de ses fonctions, mais maintenant, on veut donner l'impression qu'il l'avait été. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de perception. Il y a un véritable scandale en cours, un peu comme...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je peux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que toutes les personnes concernées par la lettre en question ont été informées de la situation dès que possible. Je peux vous dire qu'elles en ont été informées avant la longue fin de semaine de septembre. Nous avons procédé ainsi, car nous voulions prendre une mesure concrète pour montrer aux gens du Nouveau-Brunswick que nous agirions de la façon la plus transparente et la plus responsable possible. Il est important de procéder ainsi, parce que les gens du Nouveau-Brunswick méritent que leur gouvernement soit transparent et responsable envers eux, et qu'une telle démarche mène à la prise de meilleures décisions pour faire progresser les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire faire croître l'économie, renforcer le système d'éducation ainsi qu'améliorer et faire évoluer le système de soins de santé.

Nous avons bien précisé que nous sommes disposés à prendre davantage de mesures. Nous avons dit que nous sommes disposés à travailler avec l'opposition afin de renforcer la loi pour que les situations auxquelles nous faisons actuellement face ne se répètent pas. Il y a plusieurs jours, nous avons clairement fait savoir au député de Campbellton-Dalhousie qu'il devait choisir entre l'emploi qu'il occupe, qui créa la perception selon laquelle le lobbyisme fait partie de ses fonctions, ou son siège de député libéral.

M. Flemming : Il est intéressant d'observer que, lorsque le chef de l'opposition posait des questions, elles étaient simples. Quand la lettre a-t-elle été tapée, et non quand a-t-elle été datée? Quand a-t-elle été rédigée? Quand a-t-elle été remise? Quand a-t-elle été remise à M^{me} Wagner? Quand a-t-elle été remise à M. Dupuis? Comme nous n'obtenons pas les réponses, je vais entrer dans l'univers de la rumeur.



Le secret politique le moins bien gardé à Fredericton avait été répandu bien avant le 22 août. Quel était ce secret? Le ministre du Travail allait obtenir un nouveau poste dans le secteur du travail. Je ne sais pas quand le tout a commencé, mais j'en ai entendu parler bien avant le 22 avril. Ma question pour le premier ministre est la suivante : Quand a-t-il initialement appris que le député de Campbellton-Dalhousie menait des négociations relativement à son nouvel emploi dans le secteur syndical?

L'hon. M. Fraser : Je veux faire très clairement comprendre aux parlementaires d'en face que j'étais ministre du Travail par intérim. J'ai été nommé à ce poste bien avant la fin de semaine de la fête du Travail, en septembre. J'ai également un message du sous-ministre, dans lequel il m'a fourni son numéro de cellulaire et m'a dit qu'il ne s'attendait pas à ce qu'il y ait de dossiers liés au travail prochainement, mais que, s'il y en avait, il communiquerait avec moi. Il est très clair, ici, aujourd'hui, que j'ai été nommé ministre du Travail par intérim et que c'est moi, et non le député en question, qui occupait les fonctions liées au poste.

M. Flemming : Quand le premier ministre a-t-il initialement appris que le député de Campbellton-Dalhousie menait des négociations relativement à son nouvel emploi dans le secteur du travail? C'est le comble de l'appropriation de droits par les Libéraux. Voici certaines des choses que j'ai lues : croche ; il ne pense qu'à son propre intérêt ; rien d'étonnant ; typique, comme dans le cas d'Atcon ; injuste envers l'électorat ; c'est l'argent qui compte ; c'est de la cupidité. Voilà une partie seulement du verbiage. Des dates surgissent de partout, et les gens veulent des réponses. L'opposition veut des réponses, et je veux savoir si le premier ministre demandera la tenue d'une enquête aux termes de la *Loi sur les enquêtes* afin que nous puissions convoquer des témoins, interviewer des personnes, recueillir des témoignages sous serment et aller au fond de la question une fois pour toutes.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme nous l'avons dit, j'ai rencontré le député de Campbellton-Dalhousie le 21 août. À ce moment-là, j'ai eu une conversation avec lui, durant laquelle je lui ai très clairement dit que, vu qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections, il ne ferait plus partie du Cabinet après le remaniement imminent que nous prévoyions à ce moment-là. Par la suite, nous avons envoyé une lettre pour nous assurer qu'un autre ministre pourrait remplir les fonctions liées au secteur du travail.

Depuis ce temps, nous continuons à prendre des mesures. Nous avons dit être d'accord pour travailler avec l'opposition afin de renforcer les dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*. De plus, nous avons très clairement dit que nous avons demandé au député de Campbellton-Dalhousie de faire un choix : Soit il garde l'emploi qui fait en sorte qu'il existe une perception selon laquelle il fait du lobbying ou bien il reste à l'Assemblée législative en tant que député libéral. Il ne pourra pas faire les deux, et nous attendons sa décision à cet égard.



[Traduction]

M. Flemming : Le procureur général, bien entendu, est avocat, et le premier ministre est avocat. J'ai une question pour eux. Elle est de nature très juridique. Le procureur général et le premier ministre considèrent-ils que, lorsqu'un ministre du Travail en poste négocie pour obtenir un emploi au sein d'un syndicat, cela équivaut à du trafic d'influence conformément aux lois du pays?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que, lorsque je me suis assis avec le député de Campbellton-Dalhousie et que j'ai appris que, vu qu'il ne ferait plus partie du Cabinet, il allait peut-être considérer un autre emploi, je lui ai très clairement dit que, durant la transition entre notre souper et le jour du remaniement, il faudrait avoir un nouveau ministre responsable du travail. C'est justement ce que nous avons fait.

[Traduction]

De surcroît, nous prenons d'autres mesures pour nous assurer d'être aussi transparents et responsables que possible envers les gens du Nouveau-Brunswick. C'est important si nous voulons continuer de faire progresser leurs priorités, comme faire croître l'économie et renforcer l'éducation et les soins de santé. Voilà pourquoi nous travaillerons avec l'opposition pour renforcer la loi et faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas, même si le député de Campbellton-Dalhousie a suivi les règles selon la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Nous veillerons aussi à ce que le député fasse un choix entre être un député libéral à l'Assemblée législative ou occuper un emploi qui crée la perception selon laquelle le lobbyisme fait partie de ses fonctions. Merci.

M. B. Macdonald : Le premier ministre demande finalement au député de Campbellton-Dalhousie de choisir. C'est bien. Ainsi, le premier ministre comprend qu'il est répréhensible d'être à la fois député et lobbyiste. Cependant, s'il est répréhensible d'être à la fois député et lobbyiste, il est aussi répréhensible d'être ministre et de faire campagne et négocier pour obtenir un emploi en occupant le poste de ministre.

Le premier ministre savait le 21 août qu'un de ses ministres négociait pour obtenir un emploi. Toutefois, il lui a permis de continuer d'agir à titre de ministre et de chercher et négocier un emploi pendant deux autres semaines avant de l'exclure du Cabinet. Le premier ministre reconnaîtra-t-il que la faute lui revient et qu'il aurait dû exclure ce ministre du Cabinet dès qu'il a appris que ce dernier se servait de son poste pour chercher un emploi?

[Original]

L'hon. M. Gallant : De mon point de vue, les choses ne se sont pas passées de cette façon. J'ai eu un souper avec le député de Campbellton-Dalhousie, qui était encore ministre à l'époque.



Nous avons parlé du fait qu'il ne serait pas candidat aux élections de 2018. Je lui ai expliqué que, pour cette raison, il était temps de demander à d'autres personnes de faire partie du Cabinet. Il m'a dit qu'il considérerait donc la possibilité d'accepter un nouvel emploi. Lorsque j'ai su cela, nous avons décidé d'enlever la question du travail de ses responsabilités. Depuis ce temps, nous avons continué à prendre des mesures concrètes.

[Traduction]

Je veux corriger le député d'en face. Le mot à employer pour dire que nous avons finalement demandé au ministre de faire un choix n'est pas « finalement ». En fait, nous avons demandé au député de Campbellton-Dalhousie il y a plusieurs jours de faire un choix entre siéger à titre de député libéral ou occuper son emploi actuel qui crée la perception selon laquelle le lobbyisme fait partie de ses fonctions. Nous avons pris des mesures concrètes depuis le début, car les gens du Nouveau-Brunswick méritent que leur gouvernement soit transparent et responsable envers eux.

M. B. Macdonald : Récapitulons, car la chronologie des faits n'est pas exacte. Le 21 août, le ministre et le premier ministre auraient soupé ensemble et discuté du fait que le ministre négociait pour obtenir un emploi. Le 22 août, le premier ministre a trouvé le tout tellement inadmissible qu'il a envoyé au ministre une lettre pour le démettre du portefeuille du Travail. Or, le 1^{er} septembre, selon un communiqué publié sur un site Web du ministère du Travail, lequel comportait l'en-tête du ministère et était accompagné d'une photo, ce ministre a traité d'une question liée au travail à titre de ministre du Travail. Le 4 septembre, fête du Travail, le ministre, en se désignant à titre de ministre, a publié un gazouillis sur une question liée au travail accompagné d'une photo de lui devant une foule de gens de syndicats.

Le 5 septembre, le premier ministre a décidé d'exclure le ministre du Cabinet. C'est maintenant l'Halloween, et le premier ministre décide finalement que les actions du député sont répréhensibles. Le premier ministre admettra-t-il qu'il a lui-même habilité ce ministre à poursuivre ses négociations pour obtenir un emploi alors qu'il était ministre?

L'hon. M. Fraser : À titre non seulement de ministre responsable de l'emploi et du travail, mais aussi de député de Miramichi et ministre du gouvernement actuel, je dois informer la Chambre que, à la fête du Travail, j'ai aussi publié sur Twitter des photos d'un pique-nique auquel j'ai assisté, pour féliciter les membres du mouvement syndical, car nous croyons qu'il faut collaborer avec eux. Nous entretenons une excellente relation de travail avec les membres du mouvement syndical. J'ai aussi publié des photos sur Twitter, comme le député d'en face l'a sans doute fait à maintes reprises pour souligner diverses activités dans sa circonscription. Je sais que le député d'en face a accueilli ici à maintes reprises des militaires, et il a diffusé des gazouillis à leur propos.

Je ne sais pas exactement où le député veut en venir. Je précise très clairement ici sur le parquet de la Chambre que j'étais le ministre responsable des questions liées au travail. J'ai



appris que j'assumerais dorénavant les fonctions en question. J'ai pris la relève et j'ai bien fait mon travail. Merci.

M. B. Macdonald : L'essentiel c'est que, pendant deux semaines, le premier ministre savait qu'un de ses ministres négociait activement en vue d'obtenir un emploi. Se servir de son poste pour obtenir un emploi me semble contraire au *Code criminel* du Canada, lequel prévoit que tout membre d'une assemblée législative ne peut se servir de son poste pour obtenir un emploi. Il s'agit manifestement d'un conflit.

Le premier ministre a néanmoins permis à son ministre de conserver le titre de ministre et son siège au Cabinet pendant toute la période où il négociait pour obtenir un emploi. Pendant deux semaines, le premier ministre savait précisément ce que faisait son ministre, à un point tel qu'il lui a même envoyé une lettre pour lui dire de ne pas agir ainsi. Le premier ministre lui a néanmoins permis de rester ministre alors qu'il négociait un emploi. Le premier ministre a cautionné les actions du député.

Le premier ministre acceptera-t-il maintenant la responsabilité de ses actions? Acceptera-t-il la responsabilité de sa décision de permettre au ministre en question de demeurer au Cabinet alors qu'il négociait avec le syndicat?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je veux être très clair. Lorsque je me suis assis pour discuter avec le député de Campbellton-Dalhousie pour savoir s'il serait candidat aux prochaines élections, il m'a indiqué que ce ne serait pas le cas. Je l'ai alors informé que, compte tenu de cela, je pensais qu'il était temps d'avoir d'autres personnes au sein du Cabinet. Le député a répondu : D'accord, je vais peut-être considérer un autre emploi. Je voulais effectivement m'assurer qu'il serait récusé des fonctions touchant le portefeuille du travail. À peu près deux semaines plus tard, il y a eu un remaniement du Cabinet ; le député en question en a donc été exclu.

Depuis ce temps-là, nous prenons d'autres mesures. Nous sommes d'accord avec l'opposition qu'il faut renforcer la loi pour empêcher que se présentent de nouveau des situations comme celle-ci. De plus, nous avons dit au député de Campbellton-Dalhousie qu'il devait choisir entre être député libéral ici, à la Chambre, ou occuper l'emploi qui crée la perception selon laquelle le lobbying fera partie de ses fonctions.

Services de soins de santé

M. Coon : On dirait que le ministre de la Santé et le premier ministre ne font ni l'un ni l'autre confiance aux deux réseaux de santé pour faire leur travail. Je n'apprends rien à personne en disant que le vieillissement de la population rend notre système de soins de santé plus vulnérable. Cependant, le ministre n'a pas encore expliqué pourquoi il enlève aux réseaux de santé la gestion du Programme extra-mural pour le confier à Medavie. Pourquoi le ministre de



la Santé ne fait-il pas confiance à ses propres employés pour établir une bonne relation de travail entre les professionnels du Programme extra-mural et les travailleurs paramédicaux?

L'hon. M. Gallant : Nous voulons travailler avec les réseaux de santé, mais il faut être très clair : En tant que gouvernement, nous voulons mettre de l'avant les lignes directrices concernant la livraison d'un système de soins de santé de haute qualité dans toutes les régions de la province.

C'est très clair que notre gouvernement pense qu'il est important d'avoir des services de soins de santé dans les régions rurales de notre province.

[Traduction]

Nous n'allons pas permettre aveuglément aux régies de la santé de faire ce que bon leur semble si le tout est contraire à l'orientation très précise que nous avons donnée. Dans ce cas-ci, il est très clair que, quand l'ancien directeur général du réseau Horizon proposait que nous fermions des hôpitaux dans les régions rurales, nous avons dit non. Il est très clair que, lorsque le réseau Vitalité a essayé de supprimer des services dans des hôpitaux ruraux, nous avons dit non. Nous travaillerons avec les réseaux afin de remédier à la situation, mais il doit y avoir un équilibre entre veiller à ce qu'ils accomplissent leur devoir sur le plan opérationnel et veiller à ce qu'ils suivent notre orientation globale afin que les soins de santé fournis dans la province soient de première qualité.

M. Coon : Le problème qui découle de la création de liens entre le personnel infirmier des services extra-muraux et d'autres professionnels de la santé qui relèvent des régies régionales de la santé et les travailleurs paramédicaux est peut-être attribuable au fait que ces derniers relèvent du secteur privé. Selon le *Telegraph-Journal*, Ambulance Nouveau-Brunswick aurait demandé au commissaire à l'intégrité la permission de ne pas donner suite à la demande de renseignements, au titre du droit à l'information, qu'elle avait reçue au sujet de la fréquence à laquelle des ambulances sont immobilisées en raison d'un manque de personnel, situation qui préoccupe toute la population du Nouveau-Brunswick. De plus, l'organisme dit, en fait, qu'il ne dispose même pas des renseignements demandés, car ils sont tenus secrets pas ses gestionnaires du secteur privé, de Medavie. Nos services extra-muraux seront gérés par le secteur privé, et, lorsque la qualité de ces services se détériorera, le ministre protégera-t-il aussi la chape du secret qui pèsera sur eux?

[Original]

L'hon. M. Bourque : Je vais répéter ce que j'ai dit plusieurs fois à la Chambre : De notre côté de la Chambre, nous prenons très, très, très au sérieux tout ce qui concerne le droit à l'information. Nous sommes là pour respecter la loi et nous sommes prêts à collaborer avec quiconque fait des demandes, et le ministère de la Santé n'y fait pas exception.



[Traduction]

La *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* a pour objet de déterminer quels renseignements doivent être divulgués et quels renseignements doivent être protégés. La démarche nécessite toujours une interprétation de la part de l'organisme qui dispose des données. Dans le cas en question, le commissaire à la protection de la vie privée remplit la fonction. Le commissariat est un organisme indépendant de l'Assemblée législative. Nous respecterons totalement son interprétation et nous nous conformerons à ce qu'il nous demandera de faire. Encore une fois, le droit à l'information est la priorité absolue de notre gouvernement.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Coon : D'après ce que je peux voir, le secret est omniprésent. Le président d'Ambulance Nouveau-Brunswick, à titre de président de la filiale de Medavie, SMU NB, a refusé de remettre les états financiers vérifiés de la compagnie au Comité des corporations de la Couronne. En fait, il ne fournit même pas ces états financiers vérifiés au conseil d'administration d'Ambulance Nouveau-Brunswick. L'année dernière, la filiale de Medavie a reçu une prime de rendement de plus de 2 millions de dollars pour la sous-utilisation des crédits d'Ambulance Nouveau-Brunswick.

Aux termes du nouveau contrat de gestion du Programme extra-mural, la filiale de Medavie gagnera chaque année une somme additionnelle pouvant atteindre 1,8 million de dollars en guise de prime de rendement, ce qui donne une prime de rendement de près de 4 millions au total. Le ministre de la Santé dira-t-il à la Chambre pourquoi il ne serait pas préférable que les régies régionales de la santé consacrent les fonds en question à l'intégration des travailleurs paramédicaux aux services extra-muraux et qu'elles se chargent de la gestion?

L'hon. M. Bourque : La réponse est assez simple. Le service d'ambulance n'a jamais été un service public. Il a toujours été géré par des organismes du secteur privé, toujours, sauf quand le service est devenu Ambulance Nouveau-Brunswick, il y a une dizaine d'années. Il est alors devenu un organisme public de la partie III. C'est un organisme public depuis que Medavie en assure la gestion, et seulement depuis ce temps.

Depuis lors, nous respectons le processus lié au droit à l'information. Un processus est en place et il permet à chaque partie concernée de donner son interprétation. Nous voulons certainement favoriser le plus possible la transparence et la reddition de comptes, et c'est ce que nous faisons. De plus, il est normal qu'il y ait des différences d'interprétation, et voilà pourquoi il y a le commissaire à la protection de la vie privée, qui examinera la question. Je peux assurer aux gens de la Chambre que nous nous conformerons entièrement à la décision.

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

